



PRIX

Energie		
Tarif normal	ct./kWh	16.07
Tarif réduit	ct./kWh	13.56
Timbre d'acheminement		
Contribution de base	CHF/mois	8.53
Tarif normal	ct./kWh	9.07
Tarif réduit	ct./kWh	5.12
Réactif	ct./kvarh	3.80
Services système	ct./kWh	0.46

En fonction de la commune du site de consommation, une redevance de 6 % sur le timbre d'acheminement peut s'ajouter aux prix de l'électricité.

Selon la Loi sur l'Énergie (LEne) art. 35 al. 3, un supplément de 2.3 ct./kWh pour les énergies renouvelables est perçu en 2023 et restitué à l'organe responsable (Pronovo AG).

CONDITIONS D'ACCÈS AU TARIF

Destiné aux ménages, services, pompes à chaleur, chauffages électriques, chauffe-eau, etc.

Fourniture jusqu'à 40 kW.

Puissance interruptible : 50 % de la puissance à l'introduction, maximum 2 heures / jour.

Généralités

La livraison d'énergie est soumise aux « Conditions générales de raccordement, d'utilisation du réseau et de fourniture d'énergie électrique ». Celles-ci, ainsi que la structure tarifaire en vigueur, prennent en compte les exigences de la Loi sur l'Approvisionnement en Electricité (LApEI), de son Ordonnance (OApEI), ainsi que les recommandations de la branche.

Mesures de l'énergie

L'enregistrement des kWh s'effectue au moyen d'un compteur agréé par le METAS. La participation aux frais de mesure est comprise dans les prix indiqués ci-dessus.

Commentaires

En 2023, les tarifs d'énergie seront automatiquement associés au produit standard (plus de 90 % hydraulique, part restante composée d'autres énergies renouvelables).

Les clients désirant un autre mix énergétique doivent en informer Gruyère Energie SA via le formulaire sur notre site Internet (www.gruyere-energie.ch/mix-energetique).

Tarifs hors TVA, applicables après le relevé de décembre 2022.

CONTACT

Gruyère Energie SA
Rue de l'Étang 20, CP, 1630 Bulle
+41 26 919 23 23
office@gruyere-energie.ch